Communiqué de presse

07 novembre 2025

Salon des Maires, 18, 19 et 20 novembre 2025 :
Le réseau associatif de Pêche de loisir, acteur incontournable des collectivités locales.

Forte d'une première participation remarquée et fructueuse en 2024, la Fédération Nationale de la Pêche en France renouvelle cette année sa présence au Salon des maires et des collectivités locales.

Un loisir de pleine nature, un enjeu pour l'attractivité des territoires

Portée par le **2ème réseau associatif de France**, la pêche de loisir est une activité de plein air populaire et intergénérationnelle, pratiquée par 1,5 million d'adhérents.
Elle contribue à la valorisation et à l'attractivité des territoires, ainsi qu'à leur croissance économique.
3 500 Structures associatives œuvrent ainsi au quotidien pour l'aménagement des espaces naturels français, le développement du tourisme pêche et l'animation locale.

Un réseau d'associations agréées pour la protection du milieu aquatique

En tant qu'**associations agrées pour la protection du milieu aquatique***, les structures de pêche de loisir contribuent à l'entretien, la surveillance et la préservation des cours d'eau et de leur biodiversité.

Pour porter ces actions jusqu'aux plus hautes instances de l'Etat, la Fédération Nationale de la Pêche en France entretient des liens étroits avec, entre autres, le **ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche**.
La gestion de l'eau fait partie des enjeux majeurs qui occupent les discussions entre la FNPF et les institutions gouvernementales depuis de nombreuses années. Ainsi, le Salon des maires et des collectivités locales constitue une opportunité inespérée de **promouvoir la politique de l'eau,** critiquée et remise en cause ces derniers temps.
Ce sera notamment l'occasion de **mettre en perspective le caractère indispensable des petits cours d'eau**, qui sont essentiels pour les écosystèmes et la biodiversité.

Contact presse : Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique
Adrien Guiset - E-mail : presse@federationpeche.fr - Tél. : 01 48 24 84 75 / 06 79 88 55 12

Au quotidien le réseau associatif de pêche de loisir peut s'appuyer sur le savoir-faire et l'expertises de **1000 salariés et 40 000 bénévoles** pour mener à bien ses nombreuses actions, notamment en faveur du bien commun que représentent les cours d'eau.

Il a également pour mission de **sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux liés à la protection du milieu aquatique** et de sa biodiversité…

Scolaires et périscolaires :

- Des activités pédagogiques à destination des scolaires, adaptées à leur programme et s'inscrivant dans une **convention établie depuis 2010 entre la FNPF et le ministère de l'Éducation nationale** (renouvelée en 2021).
- Des sorties au bord de l'eau organisées pour les centres de loisir.

Grand public :

- Des Ateliers Pêche Nature, pour enfants et adultes, les week-ends et durant les vacances.
- Des actions de sensibilisation dans le cadre de nombreux événements.

Partenaires essentiels des collectivités

Fortes de ces multiples expertises, les structures associatives de pêche de loisir constituent des partenaires de choix pour les collectivités locales, tant en termes de développement de l'attractivité territoriale et du tourisme, que de protection de l'environnement et notamment des cours d'eau.
Le salon des maires est ainsi l'occasion de mettre en lumières ces atouts majeurs, pour faire émerger de nouveaux axes de coopération entre la pêche de loisir et les communes.
A l'instar de la convention de partenariat entre la FNPF et l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) signée en 2024, les fédérations départementales de pêche œuvreront cette année en faveur de déclinaisons de conventions locales pour consolider les liens avec les institutions de leurs territoires.

Pour en savoir plus, venez rencontrer le réseau associatif de pêche de loisir
au Salon des maires, 18, 19 et 20 novembre 2025
Parc des expositions de la Porte de la Porte de Versailles (Paris 15) - Pavillon 3 - Stand A 38

* Statut reconnu par la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

A propos de la FNPF
Depuis 2007, la Fédération Nationale de la pêche en France, avec ses 3 500 associations réparties sur l'ensemble du territoire français, organise la pêche de loisir et partage la passion et la philosophie d'une activité connectée à la nature. Premiers lanceurs d'alerte en cas d'atteintes aux milieux aquatiques, les 1,5 million de pêcheurs, 40 000 bénévoles et 1 000 salariés représentent un formidable réseau de connaissance et de surveillance pour protéger ces milieux fragiles. Par leurs actions quotidiennes dans tous les territoires, la FNPF, les fédérations départementales et les associations locales luttent ainsi contre les pressions qui s'exercent sur la biodiversité et les milieux aquatiques. Ils sont les yeux et la voix des poissons et des 500 000 km de cours d'eau en France. Alerte aux pollutions, lutte contre la sécheresse, nettoyage des berges, lutte contre les espèces envahissantes, cartographie des cours d'eau… Quand on pêche, on protège.

Contact presse : Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique
Adrien Guiset - E-mail : presse@federationpeche.fr - Tél. : 01 48 24 84 75 / 06 79 88 55 12